Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20220630-06-2022-AR
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Unilys ACTIFS AU QUOTIDIEN | SIVOM Syndicat Intercommunal d'Vocations Multiples

ARRÊTÉ N° 06/2022 : DELEGATION A MONSIEUR GEORGES MONNIER QUATRIEME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

VU la délibération du comité syndical en date du 9 juin 2022 portant élection de Monsieur Georges MONNIER en tant que quatrième Vice-président ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal,

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples (SIVOM),

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Monsieur Georges MONNIER, 4ème Vice-président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples est chargé du projet de création d'un garage solidaire.

ARTICLE 2 : Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date d'élection de Monsieur Georges MONNIER en tant que 4ème Vice-président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, soit le 9 juin 2022.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera délivrée à :

- Monsieur Georges MONNIER
- Monsieur le Receveur du Syndicat Intercommunal

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 JUIN 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 30 JUIN 2022

Signatures :

Georges MONNIER
Quatrième Vice-Président

Daniel LEVEL
Le Président du Syndicat Intercommunal